

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
04/12/2025
Date d'affichage
04/12/2025
Nombre de conseillers en exercice
12
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/041 – CCAS**Devis pour le repas des aînés**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le devis de M JOURDAIN Traiteur pour la prestation de préparation et service du repas des aînés du dimanche 23 novembre 2025.

Le devis proposé est à 46 € par personne soit 3 910 € pour une cible à 85 invités.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de M JOURDAIN Traiteur pour la prestation de préparation et service du repas des aînés pour un montant de 46 € TTC par personne.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de M JOURDAIN Traiteur pour la prestation de préparation et service du repas des aînés pour un montant de 46 € TTC par personne.*

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/042 – CCAS
Devis pour l'animation musicale pour le repas des aînés

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le devis reçu pour l'animation musicale pour le repas des aînés.

Le devis présenté est celui de M Alain MORENO (art de vivre en Brie) pour un montant de 385,20 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de M Alain MORENO (art de vivre en Brie) pour un montant de 385,20 € TTC pour l'animation musicale du repas des aînés du dimanche 23 novembre 2025.*

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/043 – CCAS**Facturation du repas des aînés pour les personnes de moins de 65 ans et/ou habitant hors commune**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur la facturation à appliquer pour le repas des personnes de moins de 65 ans et/ou habitant hors commune qui viennent au repas des aînés.

Les conseillers municipaux proposent de fixer le tarif de ce repas à 50 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **FIXE**, à l'unanimité, le tarif du repas des aînés à **50 €** pour les personnes de moins de 65 ans et/ou habitant hors commune.*

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/044 – TRAVAUX
Installation d'une antenne de télérelève pour les compteurs d'eau

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge des travaux, présente au conseil municipal le projet d'installation d'une antenne de télérelève pour les compteurs d'eau.

Cette antenne sera posée sur la cheminée arrière de la mairie.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la pose d'une antenne de télérelève pour les compteurs d'eau sur la cheminée arrière de la mairie.*

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/045 – API SUPERETTE
Convention

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la convention qu'il convient de signer avec API Superette.

Cette convention précise, dans son article 8, que l'occupant (en l'occurrence API Superette) verse à la commune une redevance annuelle d'un montant de 600 €. Cette redevance est exigible dès la date d'entrée en vigueur et sera payée dans les trente jours suivants l'émission d'un titre exécutoire par la commune et à chaque date anniversaire. La redevance est due à chaque date anniversaire de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour l'implantation de superettes ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention et tous les avenants s'y rattachant ;
- **AUTORISE** la commune à percevoir la redevance annuelle de 600 € payée par API Superette

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/046 – RESSOURCES HUMAINES
Prime pour stagiaire

La commune accueille actuellement un stagiaire au niveau du service technique. Ce stagiaire est en alternance. Il s'est bien intégré à l'équipe, il est volontaire et son travail est bien réalisé.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de lui accorder un pécule de 100 €.

Cette somme lui sera offerte sous la forme de bons Cdhoc qui seront remis en main propre à son tuteur qui en assurera la dépense qui devra aller en faveur du stagiaire.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à offrir au stagiaire des chèques Cdhoc pour un montant de 100 €.*

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Compte-rendu de la commission voirie / déchets d'EPN**

Madame Françoise DAUPHIN, adjointe au maire présente au conseil municipal les sujets qui ont été évoqués lors de la commission voirie/déchets d'EPN le 19 novembre 2025.

Pour la voirie :

Un bilan des réalisations 2025 et projets 2026 a été présenté.

Rue du Hanoy et rue du Hamel : les études devraient commencer début 2026

Le rapport d'activité 2024 sur les parkings a été présenté.

Les tarifs voirie et propreté augmentent de 2% en 2026.

La RD6154 sera fermée pendant 3 mois pour permettre un aménagement (tourne à gauche) pour l'entreprise PKB.

La campagne de viabilité hivernale a démarré le 24 novembre et se terminera le 16 mars. 22 agriculteurs participent actuellement mais EPN sollicite de nouveaux agriculteurs. EPN déclenche l'intervention des agriculteurs à partir de **5cm de neige**.

Des accords ont également été signés pour les routes départementales.

Pour les déchets :

Un point a été fait sur les différentes conventions et subventions pour EPN.

Le rapport 2024 sur la collecte des déchets en régie a été présenté.

La commission reconnaît un manque d'information pour les refus de bacs.

Le pourcentage de refus est passé de 19,2 % en 2020 à 28,9 % en 2024. Le nécessaire devra être fait début 2026.

688 composteurs et 45 lombri-composteurs ont été distribués en 2025.

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

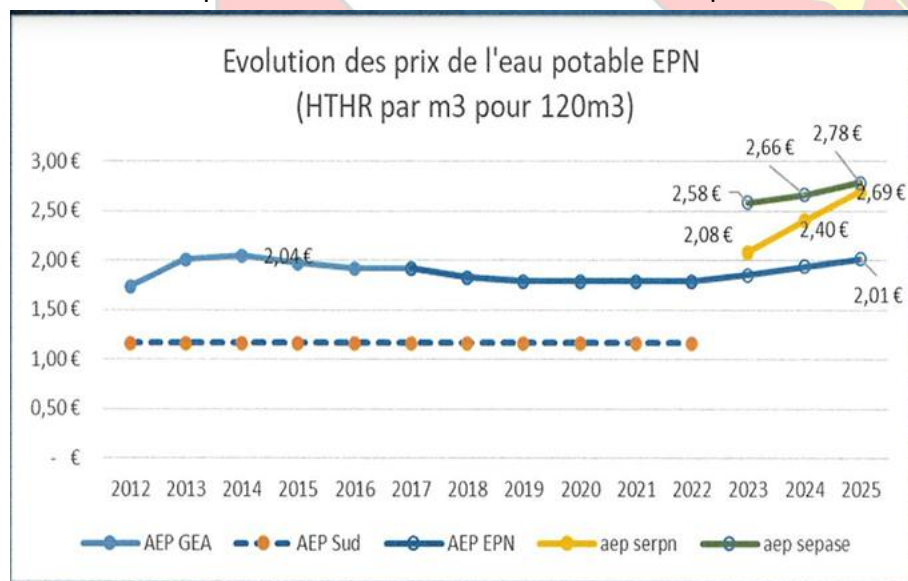
2- Compte-rendu de la commission eau d'EPN

Madame Françoise DAUPHIN, adjointe au maire présente au conseil municipal les sujets qui ont été évoqués lors de la commission eau/assainissement d'EPN le 26 novembre 2025.

Le SPANC (assainissement non collectif) concerne 14 000 installations.

8 agents contrôlent ces installations. 1000 contrôles ont été réalisés en 2024. Il est nécessaire de mandater un sous-traitant pour 2026 pour 500 contrôles par an. Le coût d'un contrôle est de 214 €.

L'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement est présentée sur les graphiques suivants :



Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

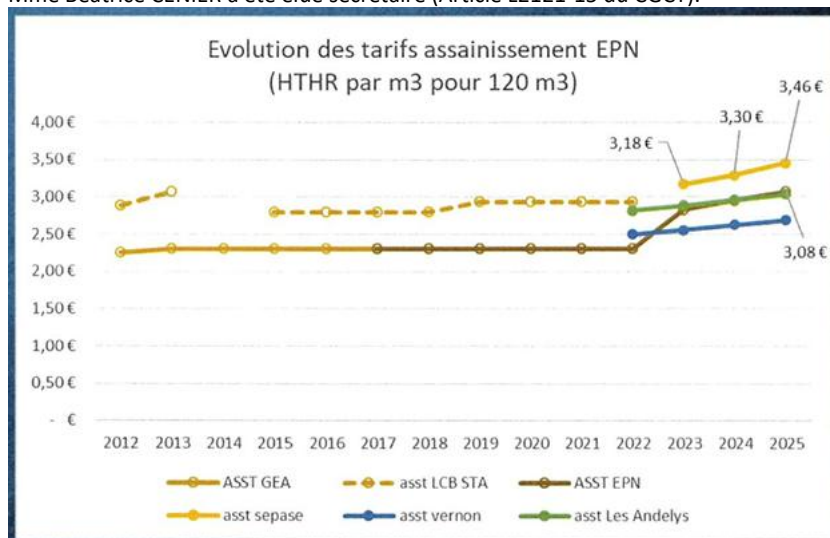
Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).



En 2026, les tarifs de l'eau et de l'assainissement augmenteront de 2%.

En ce qui concerne les résultats des analyses (résultat C pour notre commune) : nous avons une bonne potabilité de notre eau. Les paramètres recherchés ont été modifiés mais sans incidence sur notre consommation. L'eau reste déconseillée pour les nourrissons de moins de 8 mois.

Pour la réparation d'une fuite sur une bouche incendie, un poteau ou une bache, le délai d'intervention est de 6 semaines environ.

La révision du PLUiHD est prévue en 2026.

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/12/2025	Date d'affichage	04/12/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

3- Distribution du planning prévisionnel de réunions du conseil municipal pour 2026

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, distribue au conseiller municipaux le planning prévisionnel des réunions du conseil municipal entre janvier 2026 et le 15 mars 2026 (date du premier tour des élections municipales)

4- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 08 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h34.

Date	Signature
11 décembre 2025	Stéphane SIMON, Maire  